



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 29 mars 2019

## Communiqué de presse

### Alerte sécheresse Interdiction de brûlage des végétaux

La sécheresse qui s'est installée en Martinique depuis quelques semaines a pour conséquence d'augmenter fortement les risques d'incendies.

Dans ce contexte et dans le but de limiter des départs de feux, Franck ROBINE, préfet de la Martinique prescrit les mesures suivantes.

Dès ce vendredi 29 mars 2019 et pendant toute la période de sécheresse, à proximité (200m) des zones dites sensibles de bois, forêt, friches, broussailles et savanes, sont interdits :

- les brûlages de végétaux,
- l'utilisation des appareils producteurs de feu,
- les travaux avec des engins pouvant créer un départ de feu,
- de fumer et de jeter des mégots.

Le préfet recommande par ailleurs la plus grande prudence. La protection des personnes, des biens et de l'environnement repose sur le civisme et la vigilance de tous. Si vous constatez un départ de feu, alertez immédiatement les pompiers en composant le 18.

**Contacts réservés aux médias :**

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pret.gouv.fr](http://www.martinique.pret.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972